



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session

19-21 mai 2021

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

1. Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur

Conformément à ses statuts, le Groupe de travail élit son président et un ou plusieurs vice-présidents parmi les représentants de ses membres, au début de chaque session. Les membres du Bureau exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus¹. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi désigner un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

L'ordre du jour provisoire figure dans le document portant la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/1**. On trouvera dans le présent document des notes relatives à l'ordre du jour provisoire ainsi qu'un calendrier provisoire joint en annexe 1. La onzième session se tiendra sous la forme d'une réunion en ligne. On trouvera à l'annexe 2 une description succincte des procédures spéciales qu'il est proposé de suivre pour la tenue à distance des réunions des organes subsidiaires de la Commission en 2021.

3. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

La Commission, à sa dix-septième session ordinaire, a appelé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial) afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à un développement rural durable au niveau mondial, et en particulier à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) 2 et 15. Elle a demandé à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs, qui lui permettront de

¹ CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.1.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

continuer à prêter un appui technique et stratégique à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les pays². Le Groupe de travail est invité à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial depuis la dix-septième session ordinaire.

3.1 Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

Le document relatif à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/2**) fait le point sur les activités menées par la FAO depuis la dernière session de la Commission, y compris la mise au point de directives techniques, le renforcement des capacités et la formation ainsi que l'appui technique apporté aux pays, et fournit des informations actualisées sur l'avancement de la Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial³. Le Groupe de travail est invité à prendre note de l'examen des activités de la FAO et à donner des indications à la Commission concernant les travaux qu'il faudrait entreprendre à l'avenir aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

Dans le rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.2**), les activités de la FAO sont regroupées en fonction de leur pertinence au regard des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial.

La Commission a invité les pays à rendre compte de leurs progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁴. Les résultats de cet exercice sont résumés dans le rapport intérimaire de synthèse 2020 sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.3**), présenté au Groupe de travail pour examen.

3.2 Projet de directives techniques relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

La Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer et à actualiser des directives destinées à faciliter l'application des dernières découvertes scientifiques en matière d'identification, de caractérisation et de conservation des ressources zoogénétiques⁵. En particulier, des innovations et découvertes dans le domaine des biotechnologies ont eu une incidence sur la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁶. En réponse à cette demande et à la lumière de ces innovations et découvertes, la FAO a élaboré deux projets de directives techniques qui sont soumis à l'examen du Groupe de travail.

3.2.1 Innovations dans le domaine de la cryoconservation

Les technologies employées pour la conservation des ressources zoogénétiques, et plus particulièrement pour la cryoconservation, figurent parmi celles qui ont le plus progressé au cours des dernières années. Afin de faciliter l'adoption des avancées récentes dans le domaine de la constitution de banques de gènes d'animaux, une présentation des innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est fournie dans le document portant la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/3**. On trouvera des orientations plus détaillées dans le projet de directives techniques relatives aux innovations dans le domaine de la cryoconservation des ressources zoogénétiques (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.4**).

² CGRFA-17/19/Report, paragraphe 86.

³ <http://www.fao.org/3/i3975f/i3975f.pdf>.

⁴ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 85.

⁵ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 84.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-11/21/9; CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.12.

3.2.2 Caractérisation génomique

Il existe peu de domaines où les progrès technologiques ont été plus rapides ou plus marquants que dans la génomique. Afin d'aider les pays à tirer parti de ces avancées technologiques dans la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le document portant la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/4** propose un tour d'horizon de la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Des orientations plus détaillées sont fournies dans le projet de directives techniques actualisées sur la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.5**).

3.3 Mise au point du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques: état d'avancement

La Commission a insisté sur l'importance du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) en tant que mécanisme d'échange international sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et a demandé à la FAO de continuer à tenir à jour et à développer le DAD-IS et de procéder à l'élaboration et au perfectionnement des procédures d'échange de données avec les systèmes nationaux. Pour donner suite aux demandes de la Commission⁷, la FAO a entrepris plusieurs activités, dont on trouvera une synthèse dans le document portant sur l'état d'avancement de la mise au point du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/5**).

La Commission a demandé des renseignements sur la taille des populations et la classification des races, afin que les décisions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial soient étayées par des données et des informations aussi récentes que possible⁸. Établi à partir des données et informations nationales les plus récentes sur les races d'animaux versées dans le système DAD-IS, le rapport 2020 sur la situation et les tendances en matière de ressources zoogénétiques (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.6**) fournit les renseignements demandés.

Pour la majorité des races recensées dans le système DAD-IS, on ne dispose pas d'estimations récentes sur les effectifs de leurs populations, ce qui signifie que leur situation au regard du risque d'extinction est considérée comme inconnue. La Commission a demandé au Secrétariat de mettre au point une étude analytique menée en interne sur les facteurs qui sont à l'origine de la forte proportion de races dont la situation par rapport au risque d'extinction est inconnue⁹. Les résultats de cette étude, y compris les solutions proposées, sont présentés dans le document portant la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.7**, qui contient une analyse détaillée des facteurs ayant une influence sur la communication d'informations dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques.

4. Accès aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant

La Commission a rappelé que son Programme de travail pluriannuel prévoyait un examen de ses travaux sur l'accès et le partage des avantages à sa dix-huitième session ordinaire et a demandé à sa Secrétaire de préparer, pour examen par ses groupes de travail:

- i) un bilan des activités de la Commission sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le partage des avantages qui en découlent;
- ii) un aperçu des éléments nouveaux qui se sont fait jour au titre d'autres accords ou instruments internationaux intéressant l'accès aux RGAA et le partage des avantages qui en découlent;

⁷ CGRFA-17/19/Report, paragraphes 88 à 92.

⁸ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 89.

⁹ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 90.

- iii) une enquête actualisée sur les approches législatives, administratives et stratégiques existantes, y compris les pratiques optimales, en matière d'accès et de partage des avantages dans les différents sous-secteurs des RGAA et sur les connaissances traditionnelles en rapport avec les RGAA que les peuples autochtones et les populations locales détiennent, en vue de déterminer les approches couramment adoptées et de tirer des enseignements de leur mise en œuvre, ainsi que de repérer les difficultés et de trouver des solutions;
- iv) une proposition d'activités futures que la Commission pourrait mener dans le domaine de l'accès et du partage des avantages pour les différents sous-secteurs des RGAA¹⁰.

Le document faisant le point sur la situation et les perspectives concernant l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant (CGRFA/WG-AnGR-11/21/6) répond aux demandes de la Commission rappelées ci-dessus. Les informations transmises par les Membres sur les résultats attendus auxquels il est fait référence ci-dessus sont reproduites dans le document portant la cote CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.8, qui présente les contributions des Membres sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant. Le projet d'enquête sur les mesures prises par les pays en matière d'accès et de partage des avantages tenant compte des caractéristiques distinctives des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des connaissances traditionnelles y afférentes est disponible sous la forme d'un document d'information (CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.9).

5. Informations de séquençage numérique concernant les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission est convenue qu'un nouvel examen de la notion d'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture était nécessaire. Elle est convenue de se pencher, à sa prochaine session, sur les opportunités d'innovation qu'offre l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sur les enjeux liés aux moyens d'accès à cette information et à son exploitation, ainsi que sur les incidences sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA et le partage des avantages qui en découlent. Elle a demandé à ses groupes de travail de se pencher sur ces questions en considérant des exemples particuliers dans les divers sous-secteurs liés à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'à la sécurité sanitaire des aliments et aux activités de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des cultures et des animaux¹¹.

Donnant suite à la demande de la Commission, le document relatif aux possibilités d'innovation, aux défis et aux incidences en rapport avec l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui porte la cote CGRFA/WG-AnGR-11/21/7, passe en revue les perspectives d'innovation qu'offre l'information de séquençage numérique sur les RGAA, les enjeux liés aux moyens d'accès à cette information et à son exploitation, ainsi que les incidences sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA et le partage des avantages qui en découlent. Le Groupe de travail est invité à donner des indications en ce qui concerne la suite des travaux à mener sur l'information de séquençage numérique.

6. Rôle des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

La Commission a demandé à la FAO de concevoir une étude de cadrage sur le rôle des RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, y compris le manque de connaissances en la matière, en tenant compte des rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relatifs aux systèmes terrestres et marins et d'autres sources disponibles, y compris des exemples concernant divers sous-secteurs et régions. Elle

¹⁰ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 19.

¹¹ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 23.

a invité ses groupes de travail à examiner cette étude et, si une évaluation mondiale du rôle des RGAA est jugée pertinente, à lui donner des indications sur son élaboration¹².

En réponse à la demande de la Commission, le Secrétariat a mis à jour, en collaboration avec les unités de la FAO et les partenaires concernés, l'étude intitulée *Coping with climate change – The roles of genetic resources for food and agriculture*¹³, qui avait été élaborée en 2015 à partir d'études thématiques que le Secrétariat avait fait réaliser en vue de la treizième session ordinaire de la Commission en 2013¹⁴. La version actualisée de l'étude, intitulée *The role of genetic resources for food and agriculture in climate change adaptation and mitigation* (le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets) et publiée sous la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.11**, a été élaborée en vue de son examen par les groupes de travail.

Par ailleurs, la Commission a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de plan de travail, y compris en vue de la préparation d'une évaluation mondiale engagée par les pays, pour examen par ses groupes de travail à leurs prochaines sessions¹⁵. On trouvera le projet de plan de travail dans le document consacré à la question du changement climatique et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (**CGRFA/WG-AnGR-11/21/8**). Le document présenté sous la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.10** donne un aperçu des activités menées par la FAO concernant le changement climatique, dans le contexte de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique¹⁶.

7. Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques

Il est prévu, au titre de son Programme de travail pluriannuel, que la Commission procède, à sa prochaine session, à un examen de ses travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA¹⁷.

Afin de donner suite à la demande de la Commission, le Secrétariat a mis à jour le document intitulé *Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁸, qui avait été présenté à la quinzième session ordinaire de la Commission. Le document intitulé *Review of the work on biotechnologies for the sustainable use and conservation of genetic resources for food and agriculture* (bilan des activités menées sur les biotechnologies pour l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture), présenté sous la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/9** pour examen par les groupes de travail, expose brièvement les activités techniques de la FAO intéressant spécifiquement les biotechnologies et fait le point des travaux pertinents menés par l'Organisation et les groupes de travail de la Commission autour de l'application et de l'intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA. La période considérée s'étend de juillet 2014 à octobre 2020 et couvre donc les six dernières années, qui n'étaient pas examinées dans le rapport précédent.

On trouvera un aperçu des avancées techniques dans le document portant la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.12**, qui présente les faits récents survenus dans le domaine des biotechnologies en rapport avec la caractérisation, l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

¹² CGRFA-17/19/Report, paragraphe 29.

¹³ <http://www.fao.org/3/a-i3866e.pdf>.

¹⁴ Voir les études de référence n^{os} 53 et 57.

¹⁵ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 30.

¹⁶ <http://www.fao.org/3/i7175f/i7175f.pdf>.

¹⁷ CGRFA-17/19/Report, *appendice F*, annexe 1.

¹⁸ CGRFA-15/15/7.

8. Organisation des futures activités intersessions de la Commission

La Commission a demandé à la Secrétaire d'élaborer un document présentant les différentes options envisageables (et leurs incidences financières) pour l'organisation future des travaux intersessions de la Commission, en vue de son examen par les groupes de travail et par la Commission, à leurs prochaines sessions¹⁹, afin:

- i) d'examiner la question de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, de manière cohérente et intégrée;
- ii) d'étudier comment améliorer la coordination et la communication entre les groupes de travail de la Commission, de sensibiliser aux questions sous-sectorielles et de renforcer la cohérence sur les questions intersectorielles, afin de remplir efficacement la mission et les objectifs de la Commission²⁰.

Le document portant la cote **CGRFA/WG-AnGR-11/21/10** présente les options qui sont proposées à l'examen du Groupe de travail pour la réorganisation des futurs travaux intersessions de la Commission.

9. Questions diverses

10. Adoption du rapport

¹⁹ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 97.

²⁰ <http://www.fao.org/cgrfa/overview/vision-mission/fr/>.

Annexe 1. CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Document de travail
Mercredi 19 mai 2021			
Matin			
10 heures - 13 heures	1	Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur	
	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA/WG-AnGR-11/21/1 CGRFA/WG-AnGR-11/21/1 Add.1
	3	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	
	3.1	Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	CGRFA/WG-AnGR-11/21/2
Mercredi 19 mai 2021			
Après-midi			
14 h 30 - 17 h 30	3.2	Projet de directives techniques relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	CGRFA/WG-AnGR-11/21/3 CGRFA/WG-AnGR-11/21/4
	3.3	Mise au point du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques: état d'avancement	CGRFA/WG-AnGR-11/21/5
Jeudi 20 mai 2021			
Matin			
10 heures - 13 heures	4	Accès aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	CGRFA/WG-AnGR-11/21/6
	5	Informations de séquençage numérique concernant les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-AnGR-11/21/7
	6	Rôle des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	CGRFA/WG-AnGR-11/21/8
Jeudi 20 mai 2021			
Après-midi			
14 h 30 - 17 h 30	7	Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques	CGRFA/WG-AnGR-11/21/9
	8	Organisation des futures activités intersessions de la Commission – solutions possibles	CGRFA/WG-AnGR-11/21/10
	9	Questions diverses	

Vendredi 21 mai 2021			
Après-midi			
14 h 30 - 17 h 30	10	Adoption du rapport	

Annexe 2. PROCÉDURES SPÉCIALES POUR UNE RÉUNION À DISTANCE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, APPLICABLES À TITRE EXCEPTIONNEL À SA ONZIÈME SESSION

1. Les procédures décrites dans le présent document s'appliquent, à titre exceptionnel, à la onzième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail), compte tenu des mesures visant à endiguer la pandémie de covid-19 et du fait que, en conséquence, cette session se tiendra en ligne. L'adoption de ces procédures ne constitue en aucun cas un précédent s'agissant des méthodes de travail du Groupe de travail ou de l'un quelconque des autres organes subsidiaires de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) lors de leurs prochaines sessions.

FONCTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2. En vertu de ses statuts, le Groupe de travail:

- examine la situation de la biodiversité agricole dans le domaine des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les questions connexes, donne des avis et formule des recommandations à l'intention de la Commission à ce sujet;
- examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail est saisi par la Commission;
- fait rapport à la Commission sur ses activités.

3. La Commission confie des tâches précises au Groupe de travail pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.

4. La tenue en ligne de la onzième session du Groupe de travail ne modifie en rien les fonctions de celui-ci telles qu'elles sont décrites plus haut.

CONDUITE DES SÉANCES

5. Toutes les séances plénières de la onzième session du Groupe de travail se dérouleront par l'intermédiaire de la **plateforme de visioconférence Zoom**. Les membres et les observateurs du Groupe de travail bénéficieront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme Zoom, c'est-à-dire qu'ils pourront être vus, voir les participants qui assistent à la réunion en ligne et prendre la parole devant le Groupe de travail.

6. Les participants peuvent **demander la parole** en utilisant la fonction «raise hand» (lever la main) de la plateforme Zoom. Cette fonction permet d'établir une liste des intervenants que le président utilise pour donner la parole aux participants.

7. La liste des **membres du Groupe de travail** figure dans le document **CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.1**.

8. L'**interprétation simultanée** pourra être assurée dans les six langues de l'Organisation pendant la onzième session du Groupe de travail, en fonction des langues des membres du Groupe de travail qui auront confirmé leur présence.

9. Compte tenu de la modalité d'organisation en ligne de la onzième session du Groupe de travail et de la nécessité d'en simplifier le déroulement afin qu'il y ait suffisamment de temps pour traiter tous les points de l'ordre du jour, les participants sont encouragés à **limiter la durée des interventions** à trois minutes, et à cinq minutes s'agissant des interventions régionales. Les déclarations régionales sont particulièrement encouragées pour optimiser l'efficacité des débats.

10. En vue de faciliter l'interprétation simultanée et l'établissement du rapport, tous les participants sont invités à fournir les textes de leurs déclarations au secrétariat du Groupe de travail avant la onzième session ou le plus rapidement possible par la suite. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse: ITWG-AnGR@fao.org.

11. Les participants peuvent utiliser **la fonction de chat de la plateforme Zoom** pour échanger des informations. Cependant, tout point de vue qui doit être pris en compte lors de l'élaboration du rapport de la session doit être exprimé oralement pendant la session.

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET DOCUMENTATION

12. Tous les **documents** de la session sont établis et mis à disposition conformément à l'usage, sur le site web du Groupe de travail²¹.

13. Les **horaires figurant dans le calendrier** de la onzième session du Groupe de travail correspondent à l'heure d'été d'Europe centrale (UTC +2). Il s'agit du fuseau horaire dans lequel se trouve le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où la session aurait dû se tenir si elle n'avait pas été tenue en ligne.

14. Les **séances** de la onzième session du Groupe de travail seront programmées de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 les deux premiers jours de la session. Le troisième jour, il y aura une séance l'après-midi qui se tiendra de 14 h 30 à 17 h 30, à moins qu'il en soit décidé autrement.

15. Le Président du Groupe de travail peut demander une **courte pause** de 10 minutes maximum à tout moment pendant une séance.

16. Toutes les autres **méthodes de travail** du Groupe de travail en rapport avec l'ordre du jour, le calendrier et la documentation, décrites dans la présente note, s'appliquent à la onzième session du Groupe de travail, conformément à l'usage.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

17. Le projet de rapport de la session sera élaboré par le Rapporteur du Groupe de travail, diffusé par courrier électronique à tous les participants et mis à disposition sur la page web du Groupe de travail le troisième jour de la session à 13 h 30. Le rapport fera état du consensus des membres du Groupe de travail concernant les modalités modifiées de la session exposées dans la présente note.

18. Toutes les autres méthodes de travail du Groupe de travail concernant les rapports et les comptes rendus de la session, décrites dans la présente note, s'appliquent à la onzième session du Groupe de travail, conformément à l'usage.

²¹ <http://www.fao.org/animal-genetics/events/events-detail/en/c/1369166/>.